



**MOT DU
PRÉSIDENT**



Êtes-vous satisfait de votre été et de vos vacances? Je présume d'une réponse affirmative, car cela nous aidera tous à repartir d'un bon pied la saison 2006-2007 qui s'amorce.

Votre conseil d'administration s'est réuni à Saguenay (Chicoutimi) le 8 juillet et le 1^{er} octobre à Sherbrooke.

Parmi les sujets étudiés : la préparation du congrès de 2008, de notre colloque 2007 et de notre conseil de généalogie de novembre 2006, le Portail et le Fichier Nécro et le dossier assurances.

Nous sommes satisfaits de notre Portail. Chaque jour, nous recevons des commentaires positifs. Nous devons maintenant l'enrichir. Aussi, la prochaine étape sera la mise en ligne du Fichier Nécro, disponible aux membres de nos sociétés membres.

À ce sujet, la numérisation sera au centre des discussions de notre prochain Conseil de généalogie qui se déroulera à Québec le dimanche 19 novembre prochain, le lendemain de la journée d'étude Espaces et familles, soulignant les 45 ans de la Société de généalogie de Québec. Nous avons choisi sciemment cette date et ce lieu pour vous permettre d'assister aux deux événements tout en minimisant les coûts. Je souhaite pouvoir vous y rencontrer.

Par ailleurs, nous nous préparons à vous faire une nouvelle proposition à l'égard des assurances qui sera davantage en mesure de satisfaire tous nos membres.

Enfin, le soussigné a participé en compagnie du secrétaire général du Congrès 2008, M. Michel Banville, au XXVII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique qui s'est déroulé à St-Andrews, en Écosse, du 21 au 26 août dernier. Notre mission consistait à faire la promotion du Congrès de 2008.

Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas le travail qui manque.

Notre prochain rendez-vous : Conseil de généalogie, Québec, le 19 novembre 2006. Je vous y attends.

Denis Racine, président

Dans ce numéro :

Conseil de généalogie	p. 1
Nouvelles du Portail	p. 2
Le Projet Montcalm	p. 2
XXVII ^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique, St-Andrews	p. 3
L'avenir de la généalogie	p. 4
CFQLMC	p. 5
Prix Jeunéalogie	p. 5
Visite du président de la FFG	p. 5
Remerciements	p. 5
Code de déontologie du généalogiste	p. 6

**CONSEIL
DE GÉNÉALOGIE**

19 NOVEMBRE 2006

THÈME : LA DIFFUSION DES BASES DE DONNÉES

ORDRE DU JOUR

- I** OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE;
- II** NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION;
- III** SUIVI DU DERNIER CONSEIL DE GÉNÉALOGIE;
- IV** TOUR DE TABLE : NOUVELLES DES SOCIÉTÉS;
- V** LANCEMENT ET MESSAGE DIVERS;
- VI** SUSPENSION POUR LE DÎNER;
- VII** REPRISE DE L'ASSEMBLÉE;
- VIII** BMS 2000;
- IX** PIRATAGE DES BASES DE DONNÉES;
- X** PRINCIPALES BASES DE DONNÉES ACCESSIBLES AUX CHERCHEURS;
- XI** DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE COMMUNE D'ACCESSIBILITÉ DES BASES DE DONNÉES GÉNÉALOGIQUES;
- XII** CONCLUSION;
- XIII** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Nouvelles du Portail

Le Portail de la généalogie québécoise est en ligne depuis avril 2006 et tout va bien. Il y a eu, certes, quelques irritants, mais le temps a bien arrangé les choses.

On retrouve sur le Portail les nouvelles, la société de généalogie du mois, les revues de presse, le registre d'inscription pour les membres des sociétés membres, le bottin des chercheurs, la base de données Nécro et une photothèque à venir en octobre.

Beaucoup de travail a été accompli par la FQSG et il en reste autant à venir selon les finances disponibles. Votre Fédération va continuer le développement du Portail avec l'addition de nouvelles bases de données pour le public en général ainsi que pour les membres inscrits au registre d'inscription.

Nous recevons beaucoup de courriels de félicitations pour l'approche pédagogique sur le Portail, de même que pour les bases de données et surtout pour les liens de références dans le domaine de la généalogie et de l'histoire. En 2007, d'autres liens seront ajoutés surtout en généalogie pour les autres provinces du Canada.

Bonne nouvelle, votre Portail compte maintenant deux serveurs. Un premier sous environnement « UNIX » et un deuxième sous environnement « Windows ». Cela veut dire que le Portail peut recevoir des bases de données au format File Maker Pro. Les sociétés membres peuvent se prévaloir de cette technologie pour la diffusion de leurs bases de données sur le Portail conformément à un protocole d'entente avec la FQSG.

Depuis l'ouverture du Portail en avril dernier, nous avons eu en moyenne 1500 visites par mois venant principalement de plusieurs pays tel que le Canada, la France, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Autriche et les États-Unis.

Il y aurait certainement des sociétés ou des membres de sociétés qui aimeraient favoriser la diffusion de leurs travaux généalogiques sur le Portail, vous n'avez qu'à communiquer avec le secrétariat de la Fédération au numéro 418-653-3940 ou via le courriel : federationgenealogie@bellnet.ca

Gilles LeBel

Info-Généalogie

est publié périodiquement par la **Fédération québécoise des sociétés de généalogie**

Case postale 9454, Québec, G1V 4B8

Téléphone et télécopieur: (418) 653-3940
<http://www.federationgenealogie.qc.ca>
 courriel: federationgenealogie@bellnet.ca

Le bureau de la Fédération est situé au local 3243, 3^e étage du pavillon Louis-Jacques Casault, 1210, avenue du Séminaire, Québec. (Campus de l'Université Laval).

ISSN 1183-0840
 Dépôt légal:
 Bibliothèque nationale du Québec
 Bibliothèque nationale du Canada

La Fédération québécoise des sociétés de généalogie est un organisme subventionné par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et gracieusement hébergé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.



Nouveauté en octobre :

***BASE DE DONNÉES
 NÉCROLOGIQUES***

**Portail de la
 généalogie québécoise**

Bienvenue | Welcome

LE PROJET MONTCALM

Dans le cadre du 400^e anniversaire de Québec en 2008 et du 250^e anniversaire de la Bataille des Plaines d'Abraham en 2009, la Société généalogique canadienne-française a mis sur pied un vaste projet d'identification des neuf mille huit cents soldats des troupes françaises envoyés en Nouvelle-France lors de la Guerre de Sept-Ans (1755-1760). Pour ce faire, la Société s'est assurée du concours de la partie française et notamment le Service des Archives historiques de l'Armée de terre, à Vincennes, et de celui de la marine, à Rochefort ; le tout sera supervisé par M. Michel Sementéry, président de la Fédération française de généalogie. Mme Mireille Pailleux dirigera les recherches à Vincennes. Du côté québécois, la supervision sera assurée par M. Marcel Fournier auquel s'est jointe une équipe de chercheurs chevronnés : Jean-Yves Bronze, Suzanne Galaise, Luc Lépine, Rénald Lessard, Claude Paulette et Micheline Perreault.

Plusieurs organismes ont contribué à ce projet et notamment la Commission des champs de bataille nationaux, les Amis des Plaines d'Abraham, le Musée Stewart, le Centre d'études acadiennes, la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs, le ministère de la Défense du Canada et le Fichier Origine.

Les résultats du projet seront dévoilés en octobre 2008 à l'occasion du congrès quinquennal de la Société de généalogie canadienne-française et feront l'objet d'une publication l'année suivante.

Enfin, mentionnons que le Projet Montcalm est le pendant franco-québécois d'un autre projet en voie de réalisation par Bibliothèque et Archives Canada pour l'identification des soldats britanniques pendant cette guerre.



**XXVII^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE**

2006 ST-ANDREWS ÉCOSSE

Du 21 au 26 août dernier, se tenait à St-Andrews, en Écosse, le XXVII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique. Il s'agissait du dernier congrès avant celui de Québec, en juin 2008.

Plus de trois cents personnes ont participé à l'événement, en provenance de nombreux pays européens, mais aussi du Canada, des États-Unis, du Mexique, du Venezuela et d'Afrique du Sud.

La cérémonie d'ouverture était présidée par le Recteur de l'Université de St-Andrews (fondée en 1410). Elle fut haute en couleur, imprégnée de la rigueur du protocole britannique. Placée sous le haut patronage de la Princesse Anne qui a adressé quelques mots aux congressistes, ainsi que l'archevêque d'Édimbourg, le cardinal O'Brien, l'évêque anglican d'Édimbourg et le Lord Lyon King of Arms de l'Écosse, les délégués se sont rendus ensuite en procession à travers les rues de la ville jusqu'à Parliament Hall pour un vin d'honneur.

Le programme comprenait de nombreuses conférences, principalement d'intérêt héraldique. Soulignons notamment la présentation de Mme Jeannine Ouellet, ancienne présidente de notre Fédération, concernant les Écossais de la région du Bas-Saint-Laurent.

Les organismes gravitant autour du Congrès en ont profité pour tenir une rencontre de leurs administrateurs et de leurs membres, tels le Bureau permanent des congrès internationaux, l'Académie internationale de généalogie, l'Académie internationale d'héraldique et la Confédération internationale de généalogie et d'héraldique. Ainsi, madame Claire Boudreau a succédé à Robert Watt comme présidente du Bureau permanent des congrès.

Le programme prévoyait en outre une soirée de danses folkloriques écossaises (où nous pouvions reconnaître certains éléments de notre patrimoine), de dégustation de scotch, ou de participation au Royal Military Tattoo d'Édimbourg.

La délégation canadienne et québécoise était composée du président et secrétaire général du Congrès 2008, MM. Denis Racine et Michel Banville, du représentant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, M. Régnald Lessard, des représentants de l'Autorité héraldique du Canada, Mme Claire Boudreau et MM. Robert Watt et Darel Kennedy, ainsi qu'à titre privé, Mme Jeannine Ouellet. Chacun d'eux a noté les forces et faiblesses de l'organisation et surtout fait la promotion de la Rencontre de Québec en 2008.

Les présidents des comités organisateurs des XXVII^e et XXVIII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique St-Andrews 2006 et Québec 2008 : Charles Burnett et Denis Racine.



Vice-président Heraldry Society of Scotland, M. John Malden, le président du Congrès, M. Charles Burnett (debout), le président du Bureau permanent des congrès, M. Robert Watt, le secrétaire général du congrès, M. Mark Dennis, et le président et le secrétaire général du Congrès de 2008 à Québec, Denis Racine et Michel Banville.

L'AVENIR DE LA GÉNÉALOGIE

Les sociétés membres de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie sont invitées le **19 novembre prochain** à une rencontre pas ordinaire. Les représentants présents auront à définir l'avenir de la diffusion de la généalogie.

Cette réunion ne sera pas une rencontre technique, mais une rencontre d'informations, d'opinions et d'échanges. Il est évident qu'une partie de la réunion portera sur le dossier BMS2000 ainsi que sur le piratage des bases de données. Ce qui est le plus attendu, se sont les nouvelles propositions de la part des représentants des sociétés de généalogie présents.

Voici une vision de ce que pourraient être les objectifs pour l'an 2010.

- Élargir le groupe des 20,000 généalogistes actuels à 40,000 dans les quatre prochaines années en offrant une diffusion ciblée sur Internet grâce aux énormes banques de données déjà en place et les autres à venir.
- Diffuser de l'information généalogique de façon collective via Internet et de façon individuelle dans les centres de recherches.
- Mettre en valeur les sociétés de généalogie, reconnaissant leur caractère distinctif comme institution spécialisée en loisir scientifique.

Il y a plusieurs formes de stratégies qui peuvent être employées.

- Diffuser sur Internet, au grand public soit gratuitement ou avec redevances, des banques de données basées sur des thèmes tels que : l'information générale (Portail), la nécrologie, les mariages, les baptêmes, l'inventaire global des publications des sociétés et l'inventaire des monographies de paroisse, etc.
- Instaurer un programme de diffusion dans chaque société soit par des bases de données ou par la numérisation de documents francs de droits.
- Consolider le partenariat entre les sociétés de généalogie ou la FQSG afin de diversifier la diffusion.
- S'entendre sur la notion de territoire généalogique.
- S'il est possible, prévoir un programme interactif entre les sociétés et la population en général. Le public recherché est principalement les éducateurs et les jeunes d'âges scolaires ainsi que les personnes âgées de 40 à 60 ans encore sur le marché du travail et qui pourraient être membres d'une société de généalogie soit comme chercheurs ou bénévoles.
- Il faut diffuser les informations pertinentes pour intéresser et captiver les personnes à poursuivre leur recherche dans les centres d'archives des sociétés.
- Il faut garder dans les sociétés les recherches de niveau supérieur telles que : la recherche aux actes, la recherche sur l'histoire des familles et la recherche sur l'histoire des paroisses.
- Organiser des visites des centres de recherches généalogiques en faisant appel au public via Internet.
- Préconiser la collecte d'archives familiales via le NET.

Dans les catégories de diffusion pouvant être mises en place, on retrouve le partenariat entre les sociétés, la diffusion multiple et de façon différente et la diffusion via un diffuseur unique.

Les facteurs de réussite d'un tel programme sont : la collaboration entre les intervenants (sociétés, etc.), la compétence, les ressources humaines ainsi que le budget disponible, la créativité et la bonne gestion, la diffusion professionnelle et adaptée. Il faut prendre en considération les attentes des internautes et élaborer des indicateurs de satisfaction.

Par une diffusion bien organisée via Internet, les sociétés de généalogie vont permettre aux internautes francophones de découvrir, de s'intéresser, de participer et de continuer les recherches généalogiques dans le but ultime d'aider les autres à leur tour.

La vision 2010 est « la transmission d'un savoir collectif par un moyen collectif ».

Gilles LeBel

Société de généalogie de Québec

45^e
Anniversaire de fondation

Journée d'étude

**ESPACES
ET
FAMILLES**

samedi 18 novembre 2006

Pavillon Desjardins - Pollack
Université Laval

www.sgq.qc.ca

La Société de généalogie de Québec organise une journée d'étude à l'occasion de son 45^e anniversaire de fondation. Le thème porte sur ESPACES ET FAMILLES. L'activité a lieu au pavillon Desjardins-Pollack de l'Université Laval le 18 novembre 2006.

Le programme vous propose d'abord une connaissance de la structuration des seigneuries, des paroisses et des cantons à deux époques distinctes, soit avant 1850 et après 1850. Par la suite, des ateliers pratiques et concrets compléteront. Ainsi, le généalogiste pourra orienter ses recherches à partir d'un éclairage différent avec une approche approfondie des archives notariales, religieuses et administratives.

Vous pouvez obtenir un formulaire d'inscription à l'adresse suivante : www.sgq.qc.ca Stationnement gratuit. Bienvenue à tous.



LA COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE DES LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS

COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE
SUR LES LIEUX
DE MÉMOIRE COMMUNS

Cette Commission a pour mandat de faire connaître et mettre en valeur les lieux de mémoire que nous partageons avec nos cousins français. Notre Fédération en est membre et c'est à ce titre que le président, M. Denis Racine, a assisté à l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 11 septembre dernier. Pour cette occasion, on nous a présenté le nouveau co-président, M. André Dorval, qui succédait à l'ancien ministre Marcel Masse. M. Dorval, maintenant à la retraite, a œuvré pendant de nombreuses années à la Délégation du Québec à Paris. Parmi les priorités de l'organisme, les célébrations entourant le 400^e anniversaire de la fondation de Québec et du même de la fondation de la Nouvelle-France, occupe une place importante. Mentionnons également le colloque de Trappes (France) concernant un projet de carte régionale des lieux de mémoires communs qui aura lieu les 26, 27 et 28 octobre prochain, de même qu'un projet de musée franco-québécois à La Rochelle.

Prix Jeunéalogie

Le concours *Jeunéalogie* revient encore cette année. Six prix de 500\$ chacun peuvent être attribués. Les modalités de présentation des projets sont les mêmes que l'an dernier. Les sociétés intéressées par le concours peuvent se procurer tous les renseignements et documents nécessaires auprès du secrétariat de la Fédération.

Les sociétés ont jusqu'au 1^{er} décembre 2006 pour s'inscrire. Pour en savoir davantage, consultez le site web de la Fédération.

Bonne chance à tous!

Remerciements



Au cours de l'année 2006, M. Gilles LeBel a occupé les fonctions d'administrateur désigné (directeur général) de la Fédération.

Nous le remercions pour le dévouement et la compétence avec lesquelles il s'est consacré à la bonne marche des affaires de la FQSG. Il n'a jamais ménagé temps et efforts.

Il passe le flambeau à Mme Julie Demers qui occupera dorénavant le poste de directrice générale.

Nous sommes très heureux que M. LeBel demeure au sein de notre conseil d'administration à titre d'administrateur et de webmestre du Portail, et ce, nous l'espérons, pour encore longtemps.

VISITE AU QUÉBEC DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE

M. Michel Sementéry, président de la Fédération française de généalogie, est venu en mission au Québec du 12 au 19 septembre dernier. Les présidents de la Fédération et de la Société généalogique canadienne-française, MM. Denis Racine et Marcel Fournier, étaient ses hôtes à Québec et à Montréal. À titre de répondant français pour le Projet Montcalm (texte page 2), il a rencontré les intervenants québécois du projet à Montréal. Puis, lors de sa visite à Québec, il a discuté avec les administrateurs du Congrès de 2008, le CISGH 2008, de la possibilité de réaliser un voyage de groupe organisé par la Fédération à l'intention des membres de ses sociétés membres pour l'occasion. Il a également rencontré le nouveau co-président de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs, M. André Dorval, et la directrice générale de la Fédération des familles souches du Québec, Mme Réjeanne Boulianne.



La **Fédération québécoise des sociétés de généalogie**, fondée le 15 mars 1984, a pour objectif de regrouper et de représenter les sociétés et clubs de généalogie du Québec, de favoriser les communications et la coordination entre les organismes qui poursuivent des buts similaires ou connexes au Québec et à l'étranger, de favoriser l'épanouissement des organismes de généalogie, de reconnaître la compétence des généalogistes au Québec, d'organiser des conférences, études, expositions et manifestations visant la promotion de la généalogie, d'éditer toute publication favorisant la réalisation des ces objectifs.

La FQSG compte maintenant 51 sociétés membres réparties dans toutes les régions du Québec, 5 organismes associés notamment en Ontario et aux États-Unis, ainsi qu'un membre bienfaiteur.

La Fédération québécoise des sociétés de généalogie est un organisme subventionné par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et gracieusement hébergé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DU GÉNÉALOGISTE (FQSG)

1. L'entraide mutuelle

- 1.1 Le généalogiste collabore de différentes façons avec ses pairs, avec la société de généalogie dont il est membre, et avec les autres organismes œuvrant en généalogie ou dans des domaines connexes.
- 1.2 Le généalogiste partage le fruit de ses recherches en les publiant, ou en déposant une copie de son travail à la bibliothèque d'une société dont il est membre.
- 1.3 Le généalogiste fait connaître le sujet de ses recherches afin d'éviter la duplication de travaux semblables par plusieurs à l'insu l'un de l'autre.
- 1.4 En cas de désaccord avec les affirmations d'un collègue, le généalogiste respecte les règles de la courtoisie dans la communication privée ou publique de ses propres résultats.

2. La probité intellectuelle

- 2.1 Le généalogiste ne doit pas déformer, camoufler, minimiser ou exagérer sciemment la portée des informations recueillies dans le cadre de ses travaux, ni publier d'informations non vérifiées ou qu'il sait fausses.
- 2.2 Le généalogiste prend soin de ne pas véhiculer d'informations généalogiques erronées, en vérifiant les renseignements recueillis aux sources initiales (état civil, actes notariés, etc.). Avant de les diffuser ou, en cas d'impossibilité, en faisant mention de l'inaccessibilité de la source initiale ou en précisant pour le moins la source d'où il les a lui-même tirées.
- 2.3 Le généalogiste respecte les droits d'auteur et la propriété intellectuelle sur les travaux manuscrits, publiés ou autrement produits par autrui, en ne s'appropriant pas leur contenu sans l'autorisation de leur auteur, sauf dans les limites prévues dans la loi.
- 2.4 Le généalogiste rejette le plagiat et indique les sources d'informations consultées dans l'élaboration de son travail, prenant soin de bien identifier les extraits de texte d'un autre auteur et de mentionner, s'il y a lieu, la collaboration reçue de collègues ou de groupes de travail.

3. Le respect des lieux de recherche et des documents

- 3.1 Le généalogiste respecte les consignes des autorités et les règlements établis dans les différents centres ou lieux de recherches qu'il fréquente.
- 3.2 Le généalogiste effectue ses travaux de recherches dans le respect des autres chercheurs qui l'entourent.
- 3.3 Le généalogiste traite avec le plus grand soin les instruments de travail et les documents mis à disposition, qu'ils soient livres, registres, fiches, manuscrits, plans, photos, microfilms, microfiches, ou données sur support informatique; il redouble d'attention et de minutie lorsqu'il s'agit de pièces originales pour ne pas contribuer à leur dégradation.
- 3.4 Le généalogiste ne doit pas annoter ces instruments de recherche ou documents, ni apposer d'inscriptions manuscrites sur ceux-ci, même pour des motifs de correction, mais il est encouragé à signaler à leur détenteur les rectifications qu'il estime devoir y être apportées.
- 3.5 Le généalogiste ne doit pas s'approprier, subtiliser, endommager, ni mutiler les instruments de recherche ou documents mis à sa disposition.

4. Le respect du droit à la vie privée

- 4.1 Le généalogiste respecte la nature confidentielle de certaines informations recueillies sur la vie privée des citoyens, faisant preuve de discrétion et de discernement dans la communication, la publication et la diffusion de telles informations et obtenant, le cas échéant, l'autorisation des personnes concernées.
- 4.2 Le respect du droit à la vie privée étant reconnu par la loi, le généalogiste se renseigne sur la législation à cet effet.
- 4.3 À moins que les personnes visées n'y consentent ou qu'il s'agisse d'un fait de commune renommée qu'il lui incombe de faire valoir, le généalogiste ne divulgue pas la filiation biologique d'une personne adoptée légalement.
- 4.4 Le généalogiste respecte les engagements de discrétion pris lors de la communication d'informations confidentielles, et il répond d'éventuelles violations de tels engagements.

5. L'intégrité dans la recherche rémunérée

- 5.1 Le généalogiste qui effectue une recherche pour le bénéfice d'autrui moyennant rémunération convient à l'avance de la base de rémunération, de préférence par écrit.
- 5.2 En cas de difficultés à effectuer le travail, le généalogiste en informe le client, sollicite son consentement avant de poursuivre son travail et convient à l'avance des coûts supplémentaires.
- 5.3 Le généalogiste doit indiquer à son client, s'il y a lieu, les réserves que comporte son travail et lui fournir, sur demande, les preuves de véracité des allégations qu'il contient.
- 5.4 Agissant en toute intégrité, le généalogiste présente les faits de façon objective en respectant les règles précitées de discrétion et de confidentialité

6. La sanction

- 6.1 Toute contravention au code de déontologie portée à l'attention de la société peut faire l'objet d'une sanction, mais seulement au terme d'une enquête au cours de laquelle le membre concerné a eu le droit de se faire entendre sur les allégations reprochées.
- 6.2 Pour être opposable à un membre de la société, le code de déontologie doit avoir été signé par lui.